

1. Record Nr.	UNINA9910806831003321
Autore	Durviaux Ann-Lawrence
Titolo	Droit administratif . Tome 2 Les entreprises publiques locales en Region Wallonne / / Ann Lawrence Durviaux and Ingrid Gabriel
Pubbl/distr/stampa	Bruxelles : , : Larcier, , [2012] ©2012
ISBN	2-8044-6038-X
Edizione	[Second edition.]
Descrizione fisica	1 online resource (425 p.)
Collana	Collection de la Faculte de droit de l'Universite de Liege
Disciplina	342.4406
Soggetti	Administrative law - France
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Description based upon print version of record.
Nota di contenuto	Couverture; Titre; Copyright; Collection; Presentation generale; I Introduction; II Le controle de tutelle; 1. Le cadre legal; 1. Tutelle ordinaire; 2. Tutelle specifique; 2. La tutelle organisee par le CDLD; 1. Le champ d'application; 2. Les autorites de tutelle; 3. Observations prealables; 4. Les procedes de tutelle et les procedures s'y rapportant; 3. Illustration par un cas pratique; III La Gestion Unilaterale; 4. La regie de fait; 5. La regie de droit; 1. La regie de droit dans le CDLD 2. L'arrete du Regent du 18 juin 1946 relatif a la gestion financiere des regies communales, applicable en Region wallonne3. Les avantages et les inconvenients de la regie de droit; 6. La regie communale autonome (RCA); 1. Le contexte de la creation de ce nouveau mode de gestion locale; 2. La creation et la dissolution : autorite competente; 3. Les activites pour lesquelles une RCA peut etre creee et le contrat de gestion; 4. Le financement; 5. Les organes de gestion; 6. Le controle; 7. La filialisation; 8. Le regime fiscal; 9. Le personnel; IV La gestion contractuelle ou associative 1. Introduction : Le pouvoir d'association et d'entente entre communes1. Les concepts de l'association et de l'entente; 2. L'interet pour lequel les communes peuvent ou doivent s'associer; 3. Les possibilites d'association dont disposent les communes; 2. Les conventions entre communes; 1. Evolution legislative; 2. Definition et objet; 3. Modalites de cette convention; 3. Les associations intercommunales; 1. La legislation en vigueur et son champ

d'application; 2. Definition; 3. Les associes; 4. La forme juridique des intercommunales et ses consequences; 5. Les retraits
 6. Les organes de gestion7. Les interdictions et les incompatibilites; 8. La responsabilite des administrateurs; 9. La fin de mandat; 10. Les intercommunales provinciales; 11. Les intercommunales regionales; 12. La filialisation; 13. La transparence des intercommunales; 14. La comptabilite et la tresorerie des intercommunales; 15. Le controle de la situation financiere; 16. La dissolution et la liquidation; 17. Le regime fiscal; 4. Les associations de projet; 1. La legislation en vigueur et champ d'application; 2. Definition et objet; 3. Les associes
 4. La nature et la forme juridique et ses consequences5. La gestion; 6. La comptabilite et le controle de la situation financiere; 7. Le personnel; 8. Les principes de bonne gouvernance; 9. Le regime fiscal; 5. Les associations de fait; 1. Definition; 2. La legalite de la participation de communes a de telles associations; 3. Conclusion; 6. La societe momentanee; 1. Definition; 2. La legalite de la participation de communes a de telle association; 3. Conclusion; 7. Les participations dans des societes commerciales et autres associations
 1. La legalite des prises de participations dans des societes commerciales et autres association

Sommario/riassunto

Cet ouvrage etudie les mecanismes de collaboration institutionnalises (P.P.P.I.) des pouvoirs locaux en Region wallonne. Il expose de maniere synthetique et concrete les principales regles qui president a la constitution et au fonctionnement des entreprises publiques locales. Y figurent la gestion unilaterale et la gestion contractuelle ou associative des services publics locaux. Cette nouvelle edition y integre notamment: le decret du 26 avril 2012 modifiant certaines dispositions du CDLD qui bouleverse les principaux modes de gestion exposes dans l'ouvrage (les regles presidant a la composition du Conseil d'Administration, l'obligation de conclure un contrat de gestion et l'extension des hypotheses de fin de mandat pour les regies communales autonomes, les regles relatives a la composition du Conseil d'Administration pour les intercommunales, le droit de participer aux assemblees generales pour les associes CPAS, l'obligation de conclure un contrat de gestion pour associations de projet). Enfin, ce decret decrit le nouveau regime juridique de l'ASBL communale. Les dernieres contraintes indirectes a la constitution et au fonctionnement des entreprises publiques locales issues du droit europeen des marches publics. Les entreprises publiques locales forment le tome 2 de l'etude du droit administratif, le tome 1 etant consacre a l'action publique au sens large. Il s'adresse aux fonctionnaires, aux mandataires publics ainsi qu'aux etudiants souhaitant disposer d'une information simple et fiable pour les besoins de leur pratique.